

Absence de mise en demeure avant déchéance du terme

Par tournesol51, le 08/10/2018 à 11:43

Bonjour à tous,

je livre à votre avis la clause de déchéance du terme d'une banque dans son contrat de prêt immobilier à un particulier (parent);(ceci après quelques mensualités du prêt impayées) "Dechéance du terme

exigibilité du présent prêt

en cas de survenance d'un cas de déchéance du terme ci dessous visé, le préteur pourra se prévaloir de l'exigibilité immédiate de la totalité de sa créance par lettre recommandée adressée à l'emprunteur.

le prêt deviendra alors de plein droit exigible si bon semble à la banque, en capital, intérêts, frais et accessoires.

En cas de non paiement des sommes exigibles , concernant quelque dette que ce soit de l'emprunteur vis à vis du préteur."

La banque ne parle en aucune façon de mise en demeure avant déchéance du terme et aucune disposition expresse et non équivoque n'apparait dans cet article.

la banque est elle en défaut selon les diverses jurisprudences de la Cour de cassation ou de Cour d'appel qui ont bien précisé l'obligation de la mise en demeure

Par Visiteur, le 08/10/2018 à 19:29

Bonjour

Dasn la pratique, cette "lettre recommandée adressée à l'emprunteur" est toujours précédée de relances relatives aux échéances impayées...